

A l'assemblée générale de la
**PROMOVE (ASSOCIATION POUR LA
PROMOTION ECONOMIQUE DE LA
RIVIERA ET DE LAVAUX)**
1820 MONTREUX

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE J. INEICHEN S.A.



R. Nicolas
Réviseur agréé

Montreux, le 14 avril 2020/RN

Annexe : comptes annuels